



ASSOCIATION NATIONALE des MEMBRES de
L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE
Section départementale de la Vienne

COMMUNIQUE DE PRESSE

RÈGLEMENT du CONCOURS

TROPHÉES de la CITOYENNETÉ et du CIVISME des JEUNES de la VIENNE

11ème édition : 2022-2023

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite de la Vienne, relance le concours des « TROPHEES DE LA CITOYENNETE DES JEUNES DE LA VIENNE » après les vacances de la Toussaint.

Ce concours s'adresse à tous les jeunes de la Vienne de moins de 20 ans ; scolarisés en établissement scolaire public ou privé ; ou encadrés par une collectivité ; une association reconnue pour ses activités éducatives auprès des jeunes.

Les valeurs citoyennes et les objectifs de ces trophées sont partagés par la Direction Académique de l'Education Nationale, le Conseil Départemental de la Vienne, l'Association des Maires de la Vienne, le Service Départemental des Incendies et de Secours de la Vienne, la Ligue de l'Enseignement.

Le règlement de la 11^e édition est à votre disposition. Il est diffusé par la DSDEN à tous les établissements scolaires. Vous pouvez aussi vous adresser auprès du responsable du projet : paillierguy@gmail.com ; auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale : alexandre-ioums.menanteau@ac-poitiers.fr

Ce concours est doté d'un prix pour les trois meilleurs dossiers notés par un jury, composé d'un représentant de l'académie de Poitiers, du département, de l'association des maires de la Vienne et de trois personnes qualifiées, désignées par l'ANMONM 86. Il démarre dès la rentrée des vacances scolaires de la Toussaint et s'arrête le 22 mars 2023. Chaque dossier doit être envoyé impérativement à cette date au responsable du projet : Guy Paillier, membre de l'ANMONM 86. La cérémonie de la remise des prix sera programmée en mai 2023.

Contact : paillierguy@gmail.com